



Demande de reconnaissance en force majeure dans le cadre de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO) pour les aides animales de la PAC 2025

Attention, les demandes doivent être transmises à la DDT dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande d'aides sur TéléPAC, ou, en cas de mortalité durant la période de maintien obligatoire des effectifs engagés, dans les 30 jours suivant ces mortalités.

Identification de l'exploitation

N° PACAGE : _____ N° Siret : _____

Nom, prénom ou dénomination sociale :

Je me suis installé après le 15 mai 2023 (la DDT pourra vous recontacter pour obtenir des pièces justificatives complémentaires pour établir d'éventuelles dérogations)

Aides concernées par la demande de reconnaissance en force majeure

Je demande l'aide ovine au titre de la PAC 2025

Je demande une dérogation au respect du critère de détention minimal de 50 brebis (si la mortalité due à la FCO m'empêche d'atteindre ce seuil) ;

Je demande une dérogation au respect du critère de ratio de productivité (si inférieur à 0,5 sur 2024) ;

Je demande une dérogation au respect de maintien de l'effectif engagé pendant la période de détention obligatoire (PDO) et je fournis les pièces justificatives associées (bordereaux d'équarrissage ou attestation vétérinaire) pour attester des pertes intervenues durant cette période.

Je ne demande pas de dérogations au titre de cette aide.

Je demande l'aide caprine au titre de la PAC 2025

Je demande une dérogation au respect de maintien de l'effectif engagé pendant la période de détention obligatoire (PDO) et je fournis les pièces justificatives associées (bordereaux d'équarrissage ou attestation vétérinaire) pour attester des pertes intervenues durant cette période.

Je ne demande pas de dérogations au titre de cette aide.

Je demande l'aide bovine au titre de la PAC 2025

Je suis éleveur allaitant et je demande une dérogation au plafonnement par le nombre de veaux du

nombre d'UGB femelles primables au niveau supérieur de l'aide bovine, en raison de pertes, liées à la FCO, de veaux de type racial viande, nés et détenus au moins 90 jours sur mon exploitation et décédés dans les 15 mois précédant ma date de référence (date intervenant 6 mois après la date de la demande de l'aide bovine) ;

Je demande une dérogation pour la perte d'animaux éligibles entre la date de référence de la campagne précédente et la date de référence de cette campagne (date intervenant 6 mois après la date de la demande de l'aide bovine) et je fournis les pièces justificatives associées (bordereaux d'équarrissage ou attestation vétérinaire) pour attester des pertes intervenues durant cette période.

Je ne demande pas de dérogations au titre de cette aide.

À : _____, le _____

Signature et qualité du signataire (en cas de GAEC, tous les associés doivent signer) :